

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président EPE UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale provisoire Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Michel JAMES (Institut de technologie) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant la monde socio-économique) ;

Membre excusé : Vincent SAPIN (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) EPE UCA ;

Invités permanents : Céline NEBOUT (Cabinet) ; Angélique COMBES (DAJI) ;

**LE DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
DELIBERATION DU 05 JUILLET 2021,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération 2021-06-29-11 du conseil d'administration de l'EPE UCA du 29 juin 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) envisagent la restructuration partielle de l'annexe Est de l'école et la création d'une cafétéria en construction neuve. Il s'agit d'un seul et même projet. Le projet a été estimé à 1,85M € TDC dont 1,3M € est source d'un autofinancement de l'ENSACF.

Le premier objectif est d'avoir un niveau de service de restauration, type cafétéria, suffisant aux étudiants présents sur le site. Le bâtiment restauration sera géré par le CROUS, avec une convention dédiée. La jauge de repas quotidien est d'environ 400.

Le second objectif est de libérer l'espace occupé par le Kiosque (géré par le CROUS) localisé en RDC de l'annexe Est afin d'agrandir les bureaux de recherches des UMR RESSOURCES et BST Philau, soit environ 170 m².

A ce jour, l'ENSACF a complété et transmis à la DRAC la fiche évaluation opération pour le CPER avec description du projet. L'ENSACF précise que le bâtiment appartient au Ministère de la Culture, représenté par la DRAC et ce que ce dernier en assure la maîtrise d'ouvrage.

Afin d'accélérer la prise en charge du projet et de créer des synergies entre l'ENSACF et le monde universitaire, la DRAC et l'ENSACF ont proposé à l'UCA de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage du projet.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de l'Université Clermont Auvergne.

Membres en exercice : 12

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION 2021-07-05-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*